## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

			noiogique et	a renquetage	ues prout	ires protografae	.0			
	I.1 Numéro du d	locument		WHEELS AND THE	I.2 Type d'Op	érateur				
	FR-BIO-01.250-0067144.2023.007			☑ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs						
			<b>34</b> 3		Groupe c	operateurs				
			罗	经不够定价的						
			192							
res				ranaento i						
Partie I: Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
lig	Nom SCEA CHÂTEAU DURFORT				Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b>					
ą	Adresse Château DURFORT-VIVENS, 3 Rue du			Général de Gaulle	Adresse	B.P. 47, 32600, 1				
ts (	_	33460 Margaux			Pays	France	Code ISO	FR		
en	Pays	France	Code ISO	FR						
ém	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
ĘĬ	• Production									
ï	• Préparation									
ij										
Par										
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
		• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux								
	Méthode (	de production:								
	– product	ion biologique, sauf o	lurant la période (	de conversion						
	– product	ion durant la période	e de conversion							
	• (f) Vin					1.				
		de production:								
	Méthode de production:  – production de produits biologiques									
	Le présent docu	ment est délivré con	formément au règ	lement (UE) 2018/84	18 et certifie q	ue l'opérateur ou le	groupe d'opérateurs (	choisir ce qui		
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.  I.7 Date, lieu  I.8 Validité									
	Date	07 décembre	Nom et <b>ECC</b>	CERT FRANCE	Certificat va	lable du <b>17</b>	<b>//11/2023</b> au	31/03/2025		
		2023 02:27:47 +0100 CET	signature							
	Lieu	L'Isle-Jourdain								
		(FR)		<b>V</b>						

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits						
3	Nom du produit  Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règleme (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant d' champ d'application du règlement (UE) 2018/848	nt u					
e II. Elelilelik iaculatus speciidues	Fruit et fruit préparé: Abricot Fruit et fruit préparé: Cerise Fruit et fruit préparé: Figue de Barbarie Fruit et fruit préparé: Figue Fruit et fruit préparé: Prune Fruit et fruit préparé: Pêche Fruit et fruit préparé: Raisin de cuve (Cabernet Franc) Fruit et fruit préparé: Raisin de cuve (Cabernet Sauvignon) Fruit et fruit préparé: Raisin de cuve (Castets) Fruit et fruit préparé: Raisin de cuve (Merlot) Fruit et fruit préparé: Raisin de cuve Fruit et fruit préparé: Raisin de ssociée: Noix	Biologique					
Рагпе	Plante aromatique et médicinale: Ravintsara Prairies, landes et pâturages: Jachère	Biologique Biologique					
_	Vin: Vin blanc " Blanc de noir" 2021, 2022, 2023 Vin: Vin rouge Margaux " la nature" 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023	Biologique Biologique					
	Vin: Vin rouge Margaux 2016, 2017, 2018,2019, 2020, 2021, 2022, 2023	Biologique					
	II.3 Informations sur les terres  II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs  II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées  II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
	.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesque n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant						
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848  Nom de l'organisme d'accréditation  Hyperlien vers le certificat  https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf						